



L'actuel manager du Port Autonome de Douala a été l'objet le 18 août dernier d'une audition au Tribunal Criminel Spécial (TCS), suite à une dénonciation du cabinet ATOU, qui lui impute un détournement présumé de 53 milliards de FCFA dans le cadre du marché de sécurisation du périmètre et le contrôle des accès du port.

Le Directeur général du Port Autonome de Douala (PAD), Cyrus Ngo'o, a maille à pâtir depuis quelque temps avec la justice camerounaise. D'abord condamné à six mois d'emprisonnement au début du mois en cours dans une affaire l'opposant à la société Cana Bois, le patron du domaine portuaire a également fait l'objet le 18 août dernier, d'une audition par les agents de la Division du Corps spécialisé d'Officiers de Police judiciaire du Tribunal Criminel Spécial dans le cadre d'une autre affaire. Celle-ci faisait suite à une dénonciation faite à son encontre par le sieur Lazare Atou, par ailleurs Administrateur général du Cabinet ATOU, liquidateur de l'Ex-Office National des Ports du Cameroun (ONPC), devenu Autorité Portuaire Nationale du Cameroun (APN).

Le cabinet accuse Cyrus Ngo'o d'un détournement présumé de la somme de 53 milliards de FCFA, dans le cadre de la conception et l'exécution du marché spécial No 2018/0001/SG/PR du 13 avril 2018 relatif au Projet de sécurisation du périmètre et le contrôle des accès du Port de Douala-Bonabéri. Dans une mise au point publié le 20 août dernier, la cellule de Communication du PAD croit savoir qu'il s'agit plutôt d'une « réaction punitive » de son DG, «

pour son obstination à faire incorporer, dans le patrimoine du PAD, les actifs immobiliers résiduels de l'EX-Office National des Ports du Cameroun (ONPC), dont le Cabinet ATOU se prévaut d'être le liquidateur », peut-on y lire. Le PAD déplore une « dénonciation calomnieuse » de son manager, et menace par ailleurs de saisir les tribunaux pour rétablir la vérité dans cette affaire qui contribue à ternir son image, et à porter atteinte à l'honorabilité de Cyrus Ngo'o.

Dans le cadre de l'exécution du marché spécial susmentionné, le cabinet ATOU dénoncerait des collusions mafieuses entre le DG du PAD et l'entreprise Portsec S.A pour la construction d'une clôture au PAD, initialement confié à une entreprise pour une valeur de 5 milliards, et qui aurait été (sur)évalué à 28 milliards et attribué à Portsec S.A. Laquelle est également citée dans des marchés fictifs, et d'avoir bénéficié des paradis fiscaux avec à la manœuvre Cyrus Ngo'o.

Dans sa mise au point, le PAD rappelle que cette affaire tire son origine dans la conception et la mise en œuvre d'un projet de sécurisation du PAD en 2018, en vue de sa certification à la norme internationale ISPS (International Ship and Port Facility Security). Ledit projet intègre plusieurs solutions innovantes, notamment la sécurisation interne et externe du port, par la construction d'une clôture physique sur le périmètre de tout le domaine portuaire et des clôtures périmétriques internes pour circonscrire les différents secteurs d'activités dans les zones sous douane, assortie d'un système de vidéosurveillance et d'éclairage LED des clôtures ; la construction d'une piste de sécurité (no man's land) le long de la clôture périmétrique pour l'intervention rapide des éléments des unités spécialisées du Corps spécialisé de Sûreté et de Sécurité portuaire ; la fourniture et la pose des portails principaux et secondaires, ainsi que les barrières levantes automatiques...

« Il ne s'agit donc pas d'un simple contrat de gardiennage ou de la construction d'une modeste clôture d'enceinte, tel que des esprits mal intentionnés veulent faire croire à l'opinion public (...) le marché de construction de la clôture abondamment évoqué dans l'espace public, ne saurait être confondu au projet structurant en cours d'exécution composé des solutions technologiques les plus avant-gardistes et qui a transformé en profondeur la physionomie du Port de Douala-Bonaberi, tout en le hissant aux standards internationaux des ports hautement sécurisés ».

Et pour le financement de ce projet, le PAD déclare avoir sollicité la contribution de l'ensemble de la communauté portuaire, matérialisée par l'instauration d'une « redevance de sûreté portuaire », laquelle est issue de la facturation des prestations faites aux navires à hauteur de 8%. Le PAD précise par ailleurs que le règlement de ces prestations au maître d'œuvre, la société Portsec S.A, se fait selon le mécanisme de paiement des décomptes sur la base des clauses contractuelles liant cette dernière au maître d'ouvrage, le Port Autonome de Douala.

A la décharge de son DG, le PAD croit savoir que celui-ci est victime de sa clairvoyance, du fait d'œuvrer depuis son arrivée, à restituer au PAD un important patrimoine immobilier de l'Etat (Ex-ONPC), estimé à plusieurs milliards de FCFA, situé à Douala, notamment dans les quartiers Bonanjo, Bépanda, etc., et qui serait détenu et géré par Sieur ATOU et son cabinet, « à des fins uniquement personnelles ».

EcoMatin